



Refus clé par locataire pour récupérer nos affaires (parties communes)

Par **AlexandreRbx**, le **18/01/2022 à 10:05**

Bonjour,

Je vous expose une situation assez délicate, je vais essayer d'être synthétique et concis :

Mes parents vivent actuellement chez un de leur proche, une personne âgée et malade (il est actuellement dans une polyclinique) suite à un accident survenu pendant leur voyage à l'étranger.

Depuis, cette situation, mes parents vivent donc chez lui et avaient il y a 2 ans je dirais (le temps de déménager à l'étranger) déposé des affaires, y compris les miennes dans le sous sol de l'immeuble qui a priori est une partie commune. Cependant, un commun accord avait été fait : notre ami et sa voisine auraient chacun un exemplaire des clés.

Le souci étant que cette voisine a une haine particulière contre mes parents, à savoir de la jalousie car elle a proliféré des insultes racistes, diffamatoires à leur égard et probablement ne supporte pas que mes parents aient " volé " son ancien collègue avec qui elle pouvait discuter et boire un verre pendant les après-midi. Elle vit seule, recluse et se montre très aigrie, elle a d'ailleurs des conflits tel que les gens finissent tous par la fuir. Pire encore, elle a tenté deux fois d'agresser physiquement ma mère.

Mes parents et moi aimerions récupérer nos affaires, seulement elle a prétendu au fils de notre ami (avec qui ils sont en contact) qu'elle n'a soi disant pas les clés. Je précise tout de même qu'elle possède aussi un double des clés de l'appartement de notre ami du temps où il était parti en vacances avec mes parents. Depuis, l'exemplaire des clés du sous sol de notre ami quant à lui qui était fixé au mur dans son appartement...a " mystérieusement " disparu.

Ma question est donc : quels sont les recours pour obliger cette femme à nous laisser rentrer dans les parties communes ? Je précise qu'elle est seulement locataire, notre ami lui propriétaire.

Pour les informations et c'est ce qui peut nous aider je pense : mes parents sont colocataires et déclarés fiscalement chez leur ami depuis 2 ans, ma mère est même " salariée " car elle a travaillé pour lui (du ménage). Elle en possède les contrats.

J'ai déjà fait quelques recherches sur des articles de loi qui iront peut-être dans notre sens mais je vous serais grandement reconnaissant d'avoir un retour car cette situation devient

intenable pour mes parents...

Merci !

Par **youris**, le **19/01/2022** à **14:45**

bonjour,

il faut vous adresser au syndic ou à un membre du conseil syndical.

en principe, il est interdit d'entreposer des affaires particulières dans les parties communes.

salutations